Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1165

Artikel: Deuxième pilier : le pouvoir aux salariés, les rentes aux retraités
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009386

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PILIER

Le pouvoir aux salariés, les rentes aux retraités

Les placements en actions sont un moyen de s'enrichir tout en disposant d'un pouvoir d'autant plus important que l'on est nombreux à l'exercer dans le même sens. Tous les syndicats ne l'ont pas encore compris.

REPÈRES

Selon les estimations de l'Office fédéral des assurances sociales, en 1991 les 232 milliards de francs de capital de la prévoyance professionnelle ont rapporté 10,6 milliards de produits nets, soit un rendement de 4,6%. La fortune des caisses de pension continue d'augmenter: la même année 35,6 milliards de francs de cotisations ont été encaissés; des rentes et des prestations en capital ont été servies pour 9,7 milliards de francs.

En 1990, pour 100 francs placés, les caisses de pension disposaient d'environ

- 29 fr. en obligations et bons de caisse,
- 17 fr. en immeubles et terrains,
- 14 fr. en avoirs auprès de l'employeur,
- 12 fr. en liquidités et placements à court terme,
- 8 fr. en actions,
- 8 fr. en hypothèques,
- 7 fr. dans des fonds de placement,
- 5 fr. sous d'autres formes.

(*pi*) Les caisses de pension doivent-elles privilégier leurs cotisants ou leurs rentiers ? C'est de cette manière que des syndicats semblent se poser la question du rendement de la fortune du deuxième pilier. Car le rendement minimum imposé par la loi (4%) devrait suffire à assurer les rentes futures, mais ne permettra probablement pas de les indexer au coût de la vie. Et cette même loi impose des règles de prudence qui nuisent au bon rapport des placements. Or, il est question d'imposer une indexation des rentes, qui ne sera possible, sans augmentation des cotisations, que par un meilleur rendement de la fortune des fonds de prévoyance.

La *Lutte syndicale*, l'hebdomadaire du syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH), émet de sérieuses réserves et ne souhaite pas voir les caisses de pension s'engager plus fortement sur le marché des actions: *«Les caisses de pension helvétiques deviendraient ainsi partie prenante aux jeux spéculatifs de la grande finance qui constituent un facteur évident d'incertitude dans le fonctionnement de l'économie. Et qui poussent constamment les entreprises à améliorer leurs bénéfices, d'où une incitation permanente à toujours rationaliser, voire à transférer des activités à l'étranger (délocalisations). Avec, en bout de chaîne, des réductions d'emploi chez nous»*.

Cette vision de l'économie va à l'encontre des intérêts aussi bien des retraités-rentiers que des travailleurs-cotisants. Pour les premiers, c'est leur pouvoir d'achat qui est mis en jeu: selon deux experts en gestion de fortune travaillant pour la banque Leu, le rendement d'un portefeuille répondant aux exigences légales est inférieur de 1,5 point pour-cent au rendement qu'un spécialiste pourrait réaliser. Or, ce meilleur rendement permettrait d'assurer une indexation des rentes, donc de maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

Quant aux salariés, cette analyse ne prend pas en compte leurs intérêts à long terme. Car il est bien naïf de penser qu'il suffit de ne pas participer au jeu boursier pour éviter que les entreprises ne cherchent à améliorer leurs bénéfices et à rationaliser leur production. Et c'est considérer un portefeuille d'actions uniquement comme un placement financier, alors que ces titres donnent aussi des pouvoirs à ceux qui les détiennent. Mais cela, le grand syndicat ne semble pas l'avoir compris, qui considère que les *pensions* et les *mutual foods* américains, qui possèdent une part considérable des actions cotées à la Bourse de New York *«jouent un rôle déterminant dans les envols excessifs comme dans les chutes irrationnelles des grandes bourses mondiales»*. C'est oublier que nombre des *founds* américains s'astreignent à de sévères règles internes dans leurs placements.

Il serait souhaitable que les caisses de pension suisses qui sont, rappelons-le, gérées paritairement par patrons et employés, utilisent le pouvoir qu'elles détiennent par le biais de leurs portefeuilles d'actions. Elles pourraient ainsi favoriser les entreprises qui offrent de bonnes conditions de travail, celles qui sont inventives et qui maintiennent ou créent des emplois, etc. Pareille politique nécessiterait une réelle concertation des représentants des travailleurs dans les comités des caisses de pension. Et les caisses devraient s'unir pour créer des groupes de gestion dont le but ne serait pas uniquement d'obtenir un rendement élevé des actions, mais aussi que l'achat ou la vente de titres corresponde à des règles fixées d'entente avec les syndicats. Car l'exemple américain le prouve: les placements «exigeants» sont autant, voire plus, rémunérateurs que les autres. Parce que les entreprises qui se soucient de l'environnement ou de leur personnel sont aussi celles qui ont une politique industrielle de pointe.

Dans cette optique, les syndicats suisses devraient donc promouvoir une déréglementation des placements du deuxième pilier: ce pourrait être l'occasion d'augmenter le pouvoir des travailleurs tout en améliorant les rentes des retraités. ■

Rentiers grugés

Pour Beat Kappeler, les placements «légaux» des caisses de pension contribuent à maintenir des taux d'intérêt artificiellement bas, ce qui encourage le gaspillage du capital. En profitent l'Etat et les propriétaires, au détriment des «petits épargnants qui ne peuvent se constituer des rentes et une épargne immunisées contre l'inflation». Il faut ranger dans la catégories des petits épargnants les cotisants aux caisses de pensions, donc tous les salariés. (Lire l'article *«Les rentiers sont grugés par la Confédération»*, dans *L'Hebdo* du 20 janvier 1994.)